

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES À LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Matricule : 10602 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BOLI HADDA HAMID

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0659563701 Total des frais engagés : Dhs

Docteur BOUKRY Jaouida
Dermatologue : Vénérologue
56, Bd. El Jeula Ben Msick
20450 - Casablanca
INPE (091037887)

Cachet du médecin :

Date de consultation : 01 JUIN 2019

Nom et prénom du malade : BACETI ADDA ALI Age : 203

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Dermatosite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 04 JUIN 2019

Signature de l'adhérent(e) : Ali

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04 JUIN 2010	C2	1	250	Docteur PAULINE DE LAURENTIUS 04.06.2010 - Jour où l'enfant a été consulté pour la première fois INPE (091037887)

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AL BADR 262, Lotissement Haddiou Sidi Maarouf - CASABLANCA Tél : 022.97.33.26	262, Lotissement Haddiou Sidi Maarouf - CASABLANCA 06/06/2022	311.30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

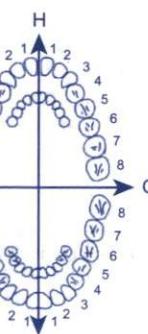
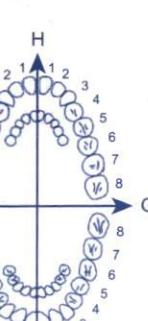
AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient													
				Coefficient des travaux												
				Montants des soins												
				Début d'exécution												
				Fin d'exécution												
O.D.F PROTHESSES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE															
	<table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: center;">H</td> <td style="text-align: center;">25533412</td> <td style="text-align: center;">21433552</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">D</td> <td style="text-align: center;">00000000</td> <td style="text-align: center;">00000000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">B</td> <td style="text-align: center;">35533411</td> <td style="text-align: center;">11433553</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">G</td> <td style="text-align: center;">00000000</td> <td></td> </tr> </table>		H	25533412	21433552	D	00000000	00000000	B	35533411	11433553	G	00000000			Coefficient des travaux
H	25533412	21433552														
D	00000000	00000000														
B	35533411	11433553														
G	00000000															
	<p>(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			Montants des soins												
				Date du devis												
				Date de l'exécution												

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur BOUKRY Jaouida

Dermatologue - Vénéréologue

Diplômé de l'Université de Montpellier

Médecine Esthétique

et Chirurgie Dermatologique

Allergologie Cutanée & Laser

الدكتورة بوكري جويدة

اختصاصية في الأمراض

الجلدية والتناسلية

خريجة جامعة مونبولي

طب التجميل والجراحة الجلدية

الحساسية الجلدية ليزر

Casablanca, le: 01 JUILLET 2004

M² Boukhadda Ali

N°8



Tétine au Nousber Navon

visage et corps

1/ Pau le visage



Différence temps

N°9

1/ Au le soir 2 fois

N°10

3/ Tétalysol 300 ml



1 fois 1 mois

N°11

4/ Pau le corps =



N°12

Ketoderm soie

1 fois de 5 min. 2 fois/sem

Rince 1 fois

N°13

Docteur BOUKRY Jaouida
Dermatologue - Vénéréologue
56, Bd El Joulane Ben Msick
20450 - Casablanca
INPE (091037887)

S'initier à l'info =
A du Allaie

Docteur BOUKRY Jaouida
Dermatologue - Vénéréologue
56, Bd El Joudane Ben Msick
20450 Casablanca
INPE (08) 03788

DIFFERINE 0,1 %
crème, tube de 30 g
AMM N° 291 DMP/21/NCV
P.P.V : 72,50 DH
Distribué par SOTHEMA
B.P N° 1, 27182 Bouskoura-Maroc



6 118001 070206

N° de lot de fabrication :

رقم حصة الصنع

914

Date limite d'utilisation :

التاريخ الأقصى للاستعمال

11 2024

Maphar
Bd Alkimia N° 8, Ol.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Ketoderm 2% gel b8 sachet
P.P.V : 84,20 DH

6 118001 181490

LKB2P00

10-2023

Lot / EXP:

TETRALYSAL 300 mg
Boîte de 16 gélules
AMM N° 26 DMP/21/NCV
P.P.V : 69,00 DH
Distribué par SOTHEMA
B.P N° 1, 27182 Bouskoura-Maroc

6 118001 070800